

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2020

Volume XXI

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Édouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

COORDONNÉE PAR

ANNE DULPHY

AVEC LA CONTRIBUTION DE

BENOÎT D'ABOVILLE, YVES BOYER, JULIAN FERNANDEZ,
JACQUES FONTANEL, NICOLAS HAUPAIS, MICHEL LEYMARIE,
PIERRE MOREL, XAVIER PACREAU, CHRISTOPHE RICHER,
ALAIN-GÉRARD SLAMA, GEORGES-HENRI SOUTOU, SERGE SUR

SOMMAIRE

Prix Albert Thibaudet

- Michel GOYA, *Les Vainqueurs. Comment la France a gagné la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2018, 348 p., par Yves BOYER et Nicolas HAUPAIS

Notes de lecture

- Henri BENTÉGEAT, *Chefs d'État en guerre*, Paris, Perrin, 2019, 492 p., par Benoît D'ABOVILLE

- Bernard BRUNETEAU, *Combattre l'Europe. De Lénine à Marine Le Pen*, Paris, CNRS Éditions, 2018, 304 p., par Michel LEYMARIE

- François DE CALLIÈRES, *De la manière de négocier avec les souverains*, Paris, Pedone, 2018, présentation par Pierre-Michel EISENMANN, 206 p., par Serge SUR

- Florian COUVEINHES-MATSUMOTO et Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH (dir.), *Les États face aux juridictions internationales. Une analyse des politiques étatiques relatives aux juges internationaux*, Paris, Pedone, 2019, 258 p., par Christophe RICHER

- Brice ERLAND, *Robots tueurs. Que seront les soldats de demain ?*, Paris, Armand Colin, 2018, 176 p., par Benoît D'ABOVILLE

- François GODEMENT et Abigaël VASSELIER, *La Chine à nos portes. Une stratégie pour l'Europe*, Paris, Odile Jacob, 2018, 240 p., par Xavier PACREAU

- Thomas GOMART, *L'Affolement du monde. 10 enjeux géopolitiques*, Paris, Tallandier, 2019, 320 p., par Georges-Henri SOUTOU

- Benjamin HADDAD, *Le Paradis perdu. L'Amérique de Trump et la fin des illusions européennes*, Paris, Grasset, 2019, 285 p., par Julian FERNANDEZ

- Sabine JANSEN, *Les Boîtes à idées de Marianne. État, expertise et relations internationales en France ou le vrai roman de l'IFRI*, Paris, Cerf, 2017, préface de Georges-Henri SOUTOU, 766 p.

- Éric DE LA MAISONNEUVE, *Les Défis chinois. La révolution Xi Jinping*, Paris, Éditions du Rocher, 2018, 338 p., par Serge SUR

- Ali LAÏDI, *Le Droit, nouvelle arme de guerre économique. Comment les États-Unis déstabilisent les entreprises européennes*, Arles, Actes Sud, 2019, 336 p., par Jacques FONTANEL

- Jalila SBAÏ, *La Politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'Islam ? 1911-1954*, Paris, CNRS Éditions, 2018, 392 p., par Pierre MOREL

- Maxime TANDONNET, *Tardieu l'incompris*, Paris, Perrin, 2019, 400 p., par Alain-Gérard SLAMA

PRIX ALBERT THIBAUDET

Le prix Albert Thibaudet a été créé au printemps 2008. Il porte le nom d'un écrivain connu pour ses travaux de critique littéraire, d'histoire des idées politiques et de relations internationales. Albert Thibaudet (1874-1936) est notamment l'auteur de *La Campagne avec Thucydide* (1922), comparaison entre la Grande Guerre et la guerre du Péloponnèse. Le prix qui l'honore est remis à l'auteur d'un ouvrage récent en langue française, consacré notamment aux Relations internationales.

En 2019, il a été décerné à Michel Goya pour *Les Vainqueurs. Comment la France a gagné la Grande Guerre*, publié par les éditions Tallandier.

Michel GOYA, *Les Vainqueurs. Comment la France a gagné la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2018, 348 p.

Le livre du colonel Michel Goya est de grande qualité. Il a été écrit en réaction « à l'historiographie récente sur les armées de la Grande Guerre dominée par les Anglo-Saxons qui font la part belle à leur propre armée [...] et où se dégage l'impression que l'armée française épuisée par les épreuves ne joue qu'un rôle secondaire ». Cet ouvrage n'est pourtant pas une indignation, il est remarquablement construit et étayé : c'est un grand livre d'analyse géostratégique reliant la technique, la conduite des opérations, la politique industrielle du temps de guerre, à la stratégie. L'auteur y approfondit ce qu'il avait déjà entendu démontrer dans un ouvrage paru en 2014 aux éditions Tallandier, *La Chair et l'acier. L'armée française et l'invention de la guerre moderne (1914-1918)*. Écrit d'un style limpide et doté d'un appareil de notes exhaustif, *Les Vainqueurs* conduit le lecteur à revisiter certaines des réalités stratégiques du premier conflit mondial qui sont aujourd'hui trop souvent mésestimées, voire oubliées. Le propos de Michel Goya va bien au-delà d'une simple évocation des affrontements qui eurent lieu au cours des années de guerre et c'est là que réside son originalité. Avec une très grande maîtrise du sujet, l'auteur fournit la clef manquante qui permet d'apprécier les évolutions de la stratégie militaire moderne qui prennent naissance chez les Français en 1917-1918. L'auteur fait davantage que procéder à un travail de restitution des réalités tactiques opératives et stratégiques des 18 derniers mois du conflit ; il montre les innovations conçues et mises en œuvre par les Français. À ce titre, plutôt que des opérations militaires, il traite de l'origine des principes militaires contemporains. Les innovations françaises – depuis l'évacuation de blessés par voie aérienne jusqu'à

l'organisation d'une logistique très complexe sur l'ensemble du front – ont en effet servi de matrice à la réflexion stratégique et aux innovations qui en ont découlé tout au long du XX^e siècle : les Allemands tirèrent, avec le succès que l'on connaît, des enseignements du rôle décisif de la division aérienne française à partir de juillet 1918 et s'en inspirèrent pour valoriser l'effet du couple avion-char ; les Soviétiques retinrent le concept de manœuvre en profondeur et le développement de « l'art opératif » ; les Américains l'organisation de l'industrie en temps de guerre et le rôle de la puissance aérienne.

Le dernier chapitre est consacré au lent déclin intellectuel – « le repli des esprits » – et matériel de l'armée française (mais aussi de l'armée britannique) à partir du début des années 1920. Les innovations imaginées par les Français ont cependant continué à irriguer la pratique de la guerre jusqu'à une époque récente, où la technologie de l'information n'avait pas, à son tour, révolutionné l'art de la guerre, comme l'annonçait en 1988 le document américain *Discriminate Deterrence*, série de rapports rédigés sous la double présidence de Fred Iklé et d'Albert Wohlstetter, deux grands noms de la réflexion stratégique américaine.

Michel Goya montre les innovations doctrinales, organisationnelles, technologiques (TSF, sous-marins, aviation, etc.) et industrielles opérées par les Français à partir de 1917 (ils construisent, par exemple, 25 000 avions, dont 4 000 sont fournis aux Américains dans les dix derniers mois de la guerre), tirant les leçons des errements et des échecs des premières années de la guerre.

L'armée française a ainsi été radicalement transformée, réussissant à détrôner l'armée allemande comme puissance militaire. L'effort de modernisation des Français commença à porter ses fruits avec la bataille de la Malmaison en octobre 1917, où le commandement français disposa d'une densité d'artillerie qui ne sera dépassée que par les Soviétiques en juillet 1943 lors de la bataille de Koursk. Ce succès de la Malmaison eut, souligne Michel Goya, un effet positif sur le moral des troupes : alors qu'il s'était effondré à 22% de « bon moral » après les offensives Nivelle du printemps, il remonta jusqu'à 84% en novembre. Les résultats ne se font pas attendre et, lors des semaines tragiques de mars-avril 1918 où le front anglais est enfoncé, alors que les Britanniques lâchent prise et que les Américains sont loin de pouvoir peser sur les opérations militaires, le haut commandement français réussit par une manœuvre de grande ampleur à stabiliser le front et, quelques semaines plus tard, à inverser le cours des événements lorsque les Allemands jouent leur va-tout lors de l'opération Blücher dans l'Aisne à partir du 27 mai 1918 ; les Français savent réagir promptement malgré les succès initiaux de l'armée de Ludendorff, ils résistent et mènent une manœuvre stratégique rendue possible par la mobilité des unités de réserves aptes à se projeter rapidement d'un point à l'autre du front grâce à la motorisation de l'armée (80 000 camions en 1918 contre de 40 000 aux Allemands). L'action des forces françaises

fut non seulement décisive sur le front situé sur le territoire national mais aussi dans les Balkans, où Michel Goya considère qu'en soutien à l'armée serbe elle produisit « le plus d'effets stratégiques ».

Michel Goya n'est pas seulement un analyste très aiguisé des conflits du XX^e siècle. En dehors des sphères militaires proprement dites, il est un des rares stratèges contemporains dont la France peut s'honorer. Ses analyses et commentaires, au travers de ses nombreux articles et interventions sur les conflits contemporains, font autorité et le hissent au meilleur niveau international. Son seul « péché » est de rester trop modeste dans un monde où le paraître et l'origine servent trop souvent de faire-valoir. Militaire issu du corps des sous-officiers, une partie de ses pairs officiers feint de l'ignorer, d'autant qu'il n'hésite pas à dire les choses telles qu'elles sont. Auteur d'ouvrages universitaires, il possède un doctorat en Histoire moderne et contemporaine, mais il n'est pas reconnu par l'université. Il y a de l'Albert Thibaudet chez Michel Goya. C'est un homme rare qui est en même temps seul, trop seul, et qui, pourtant, pense juste, comme le démontre *a posteriori* la justesse de ses analyses des événements géopolitiques et des conflits contemporains.

Yves Boyer et Nicolas Haupais

NOTES DE LECTURE

Henri BENTÉGEAT, *Chefs d'État en guerre*, Paris, Perrin, 2019, 492 p.

Figure hautement respectée au sein des armées, le général Bentégeat, ancien conseiller militaire des présidents François Mitterrand et Jacques Chirac, chef d'état-major des armées puis président du Comité militaire de l'Union européenne, a participé directement à l'évolution récente des forces armées françaises, notamment dans leur phase expéditionnaire. À la différence d'autres hauts responsables militaires, il s'abstient le plus souvent de participer au débat public mais a choisi de présenter ses vues sur le rôle du militaire face au politique à partir de l'approche historique.

Dans un ouvrage qui fera référence, il combine à la fois l'histoire militaire, la réflexion sur les stratégies gagnantes ou perdantes et une illustration de la relation complexe entre le politique et le militaire. Dans les deux derniers chapitres, consacrés l'un à François Mitterrand, « qui fait la guerre sans l'aimer », et l'autre à Jacques Chirac, qui a « la vocation d'un chef militaire » mais se méfie des généraux, il apporte également un éclairage personnel : sans révéler de secrets, il confirme nombre d'intuitions des historiens sur cette époque et, surtout, décrit avec une grande précision les mécanismes de décision entre l'Élysée, le ministère de la Défense et les états-majors.

L'ouvrage est dense car il s'efforce de répondre à une question centrale : comment les chefs d'État prennent-ils leurs décisions face à la guerre et que deviennent alors leurs rapports avec leurs généraux ? La place qu'il réserve à l'attitude des deux présidents qu'il a directement conseillés est encadrée par une vaste fresque historique, mettant en scène huit autres chefs d'État : Napoléon III, Lincoln, Clemenceau, Churchill, Staline, Hitler, Ben Gourion, et Lyndon B. Johnson. Chacun d'entre eux s'est retrouvé placé dans un contexte où leur personnalité, le choix des généraux chargés par eux de mener la guerre et leurs intuitions stratégiques, bonnes ou mauvaises, ont pesé de manière déterminante sur l'issue des conflits.

Il ne s'agit pas de tableaux d'histoire militaire juxtaposés mais bien de l'illustration, cas par cas, d'une problématique finalement peu abordée à ce niveau d'analyse. Des notes abondantes et riches d'informations souvent difficiles à réunir détaillent les stratégies et les aléas des batailles, mais, dans chaque cas, l'essentiel du propos est celui d'une remise en contexte : que devient le rôle du chef de l'État en tant que chef de guerre ?

Le général Bentégeat retient, à partir de Clausewitz, trois fonctions essentielles que ce dernier doit assumer : mobiliser la nation et ses

ressources humaines et économiques, choisir des responsables militaires dotés d'une expérience opérationnelle et non susceptibles de succomber à la complaisance face aux dirigeants, enfin être capable de déterminer une ligne politique et militaire claire qui ne cède ni à l'improvisation ni à l'émotion.

Napoléon III, que l'auteur qualifie de « visionnaire chancelant », pourtant en avance sur son époque à bien des égards, est trop émotionnel et changeant pour conduire les guerres dont il prend l'initiative en Italie ou en Crimée. Surtout, prisonnier d'une génération d'officiers médiocres et peu intéressés par les progrès de l'époque, par exemple dans le domaine des transmissions, il ne parvient pas à choisir des généraux qui possèdent l'envergure militaire nécessaire. Il est également trop sensible aux conseils désastreux de la Cour et notamment de son épouse Eugénie qui l'entraîne dans la fatale expédition mexicaine. Lors du conflit franco-allemand de 1870, malade et dépressif, il laisse Eugénie et son entourage accumuler les erreurs et se laisse enfermer avec Bazaine à Sedan, ayant déjà renoncé à toute prétention à diriger les opérations.

Lincoln, qui a une vision claire des objectifs politiques qu'il poursuit, va longtemps hésiter sur le choix des généraux nordistes capables de rivaliser avec le général Lee. Ayant compris l'importance de la supériorité en matière de technologie militaire et disposant des ressources supérieures, il parviendra à la longue à obtenir des armées nordistes qu'elles soumettent les Confédérés au prix d'une grande brutalité, qui laissera un ressentiment durable dans le sud des États-Unis.

Clemenceau, qui obtient « la victoire à l'arrachée », parvient à la fois à mobiliser les forces de la nation, à faire taire les opposants et tous ceux qui souhaiteraient un compromis pour en finir avec le conflit. Il joue habilement de la rivalité ouverte entre Pétain et Foch, mais se fâche avec ce dernier au moment des négociations de Versailles. Il apparaît comme le modèle du chef de guerre adapté à des circonstances extraordinaires.

Churchill, qui se targue d'une expérience militaire mais n'en finit pas d'être hanté par le désastre des Dardanelles, multiplie les ingérences brouillonnes dans la conduite des opérations. Colérique et inconstant – il demande lui-même à ses subordonnés d'attendre au moins 24 h avant de mettre en œuvre les ordres qu'il leur donne –, il est régulièrement détourné de folles initiatives stratégiques à la fois par son chef d'état-major, Brooks, et par l'allié américain. En dépit de tous ses défauts de chef de guerre, il sut magnifiquement mobiliser la nation et en incarner la résilience.

Staline, qui pratique la stratégie de la terreur vis-à-vis de ses propres concitoyens, accumule au départ les bourdes militaires, se méfie de ses généraux, qu'il mute brusquement d'un endroit à l'autre du front, mais finit avec Joukov et Vassilevsky par trouver deux grands chefs militaires, dont il accepte enfin qu'ils s'opposent à lui et le conseillent. Il parvient surtout à mobiliser avec brutalité toutes les ressources humaines et économiques du

pays, développant en un temps record une importante industrie d'armement et acceptant à cet effet l'aide britannique et américaine. Cependant, ayant décapité son armée entre 1937 et 1939, alors que s'affichaient déjà les ambitions allemandes, obsédé par la recherche de « coupables », il a « tout fait pour faciliter une victoire allemande », concentrant dans ses mains « un fonctionnement ubuesque de la chaîne de commandement. Celle-ci n'a pu être évitée que par les erreurs d'Hitler et grâce au comportement sur le terrain d'une poignée de généraux soviétiques et d'une troupe endurente et héroïque ».

Hitler, on s'en doute, est présenté comme un psychopathe obsessionnel et chimérique, incapable d'écouter ses chefs militaires, pourtant parmi les plus avertis de l'époque. Il accumule les erreurs stratégiques, grisé par les succès des premières années. Pour l'auteur, ses choix, au moins sur le terrain militaire, « s'apparentent plutôt à des coups de poker mal maîtrisés qu'à des accès de démence compulsifs ». Il commet l'erreur majeure de croire qu'il peut décider seul de la conduite des opérations et de cumuler les responsabilités de chef d'État, de chancelier et de chef suprême de la *Wehrmacht*.

Ben Gourion ne refuse pas les actes terroristes, qu'il couvre au début, mais il réussit à mener avec une certaine brutalité et beaucoup de cynisme le formidable pari de l'indépendance d'Israël, sans jamais faire vraiment confiance à ses chefs militaires, quels que brillants qu'ils se révèlent ensuite au combat. Implacable quant à l'atteinte du but final qu'il s'est fixé, il n'envisage pas d'autre avenir pour Israël que la supériorité du nombre et des armes.

Lyndon B. Johnson est bien préparé, à la fois sur le plan politique et militaire, par sa longue expérience du Congrès, pour reprendre le conflit lancé par son prédécesseur. Avec l'échec du Vietnam, il saborde pourtant son projet lucide de « grande société ». Le rôle de McNamara et de son approche de « signaux stratégiques » progressifs vis-à-vis de l'adversaire nord-vietnamien est désastreux, comme le révèle brutalement l'offensive du Têt. Le choix des responsables militaires, influencé par ce dernier, sont également particulièrement malheureux, le principal d'entre eux, le général Wheeler, n'ayant aucune expérience opérationnelle et les autres chefs militaires se leurrant derrière des statistiques sans rapport avec la situation réelle sur le terrain. La faillite de la stratégie choisie est inscrite d'avance : « un président de circonstance, animé par une grande ambition et servi par un groupe de brillants technocrates, allait plonger son pays dans une guerre meurtrière et sans issue, sans l'avoir voulue ni planifiée ».

On peut s'étonner de l'absence du général de Gaulle dans cette série de portraits de responsables politiques confrontés à la guerre. Cela étant, comme l'explique l'auteur, il n'a pas conduit lui-même en tant que chef d'État des opérations militaires, même s'il a dû gérer les derniers combats de la Libération et la fin des opérations en Algérie. On se doute aussi que l'évocation de sa conception du rôle du politique vis-à-vis du militaire, qui

a déjà fait l'objet de nombreux travaux, aurait déséquilibré l'ouvrage par nombre de redites d'éléments connus.

À l'occasion de ces différents portraits, très fouillés et présentés d'une plume alerte, le général Bentégeat affirme sa conviction que, dans la conduite de la guerre, ce sont le plus souvent les hommes, davantage que les structures et les circonstances, qui comptent. Il souligne cependant qu'il existe des facteurs qui, avec une certaine constance, peuvent être considérés comme responsables des échecs comme des succès : la capacité du politique à mobiliser la nation, une évaluation exacte du contexte international et du rôle des partenaires alliés, mais aussi le choix qu'il effectue des chefs militaires ; la qualité de leur formation sur le terrain, leur expérience et leur personnalité sont à cet égard décisifs.

L'auteur voit bien que les calendriers du politique – qui privilégie l'immédiat – et celui du militaire sont différents et le plus souvent antagonistes, puisque la préparation des armées se situe dans le temps long et que le succès sur le terrain ne se mesure pas seulement aux batailles, mêmes décisives, mais au retour à la paix et à la stabilité. La conclusion implicite qui se dégage de cette analyse est qu'une coopération étroite mais sans complaisance aucune est évidemment indispensable entre l'homme politique et le chef militaire, mais que chacun doit demeurer dans son domaine propre, sauf à entraîner des confusions quant aux responsabilités de l'un et de l'autre.

Bien plus qu'un traité d'histoire militaire ou d'un essai de *war studies*, il s'agit en définitive d'une contribution remarquable à la réflexion sur l'essence de la décision politique face à la crise et à la guerre.

Benoît d'Aboville

Bernard BRUNETEAU, *Combattre l'Europe. De Lénine à Marine Le Pen*, Paris, CNRS Éditions, 2018, 304 p.

Bernard Bruneteau, professeur de Science politique à l'université de Rennes, a consacré plusieurs ouvrages aux totalitarismes et à l'histoire de l'idée européenne aux XIX^e et XX^e siècles. En exergue de son dernier livre, il donne une phrase des *Mémoires* de Raymond Aron : « Sur l'avenir de l'Europe, je ne conclus pas, je ne prophétise pas, j'interroge. » L'auteur interroge, lui aussi, de façon convaincante et textes à l'appui, les divers anti-européismes sur plus d'un siècle. À une première partie qui court jusqu'à 1950 succèdent celle sur « les résistances à la construction européenne (1950-1992) » et celle, plus longue, sur « la remise en cause de l'Union européenne (1992-2017) ».

Des idéologies ou des régimes différents refusent « l'idée d'Europe unie » : les marxistes (R. Luxemburg, Lénine ou Staline, qui voyaient en Coudenhove-Kalergi le « suppôt de l'impérialisme occidental »). Pour les nationalistes murrassiens, la Pan-Europe ne peut profiter qu'à l'Allemagne ; pour Barrès, « le nationalisme est la loi des peuples modernes ».

Le national-socialisme est la négation de l'idée européenne et « Hitler est vraiment l'anti-Europe » (C. Rosselli). Mussolini, qui tente de faire revivre le mythe de l'empire romain, adopte les thèmes de l'Antieuropa et s'oppose d'emblée au plan européen de Briand. L'Europe paraît insuffisante aux partisans d'un gouvernement mondial, en partie héritiers du pacifisme d'avant 1914, comme H. G. Wells, mais aussi à ceux d'un internationalisme économique libéral (H. Lambert, L. von Mises, F. Perroux).

Les résistances à la construction européenne se manifestent dès le début des années 1950 avec l'institution de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de la Haute Autorité, présidée par Jean Monnet, ou dans le débat sur la Communauté européenne de défense. Est d'abord étudié le poids des cultures nationales dans trois pays : en France, l'exception républicaine, invoquée par des politiques de différents partis, la haute administration ou des intellectuels, d'Aragon à Sartre (« L'Europe fait eau de toute part », préface aux *Damnés de la terre* de F. Fanon). Au Royaume-Uni, certains craignent la dilution de la souveraineté et la menace d'une Europe libérale et catholique – pour le travailliste H. Gaitskell, l'entrée dans la Communauté économique européenne signifierait la fin de milliers d'années d'histoire. Le Danemark se perçoit comme un modèle supérieur de démocratie politique et sociale. Les réserves et oppositions viennent aussi de milieux industriels. Le lancement de l'Europe économique, souligne l'auteur, ne s'est pas fait avec un consensus patronal général, tant en France qu'en Belgique ou en Allemagne. La Politique agricole commune a suscité des oppositions : à gauche, du PCF, du MODEF (Mouvement de défense des exploitants familiaux) et du mouvement des Paysans-travailleurs et, à droite, de la Fédération française de l'agriculture. Quant à « l'Europe sociale », elle demeure un mythe, compte tenu de l'éclatement du monde syndical.

L'Europe est critiquée par le SPD dans les années 1950 et par les gaullistes dans les années 1972-1992 (crainte d'une dilution dans un ensemble conservateur et libéral). L'Europe est également critiquée par le PS après le congrès d'Épinay, ainsi que par le *Labour*. Aux craintes des souverainistes de gauche (J.-P. Chevènement) font écho celles des « républicains de l'autre rive » (P. Seguin). L'évolution des communismes français et italiens voit apparaître de sensibles différences.

La troisième partie étudie l'émergence, à partir de Maastricht, d'une remise en cause globale de la méthode et des institutions communautaires, génératrices d'eurosepticisme par leur distance et leur complexité. Cet eurosepticisme se manifeste dans les courants souverainistes (en France, à droite C. Pasqua, P. de Villiers, à gauche J.-P. Chevènement ; au Royaume-Uni, UKIP ; en Allemagne, *Alternativ für Deutschland*). Les causes en seraient multiples (globalisation, affaiblissement de l'État-nation, centralité de l'Allemagne), de même que les critiques (mise en cause des bénéfices économiques, sociaux et politiques de l'Europe, écart entre les promesses et la réalité, critique nationale et démocratique, retour de

la question identitaire...). Croît la méfiance à l'égard des élites (voir les débats sur le traité constitutionnel pour l'Europe) et l'Union européenne devient le bouc émissaire. Est particulièrement intéressant le chapitre sur les mouvements populistes qui se développent en parallèle mais selon des modalités différentes dans les pays : en France, « national-populisme » du Front national et « social-populisme » de J.-L. Mélenchon et du Front de gauche ; en Europe du Nord, populisme culturel et patrimonial ; en Europe centrale et orientale, populisme ethno-nationaliste. Le dernier chapitre, consacré au procès intellectuel de la gouvernance néolibérale, retrouve les thèmes des années 1950 : déficit démocratique d'une Union technocratique, avatar du libéralisme qui, par une permanente mise en concurrence libre et non faussée, placerait la norme juridique et économique au-dessus du politique, méprisé.

Bernard Bruneteau conclut que, si convergent les remises en cause politiques et intellectuelles, il n'y a pas de complot d'une élite néolibérale monolithique et transnationale. Selon lui, les diverses critiques de l'Union européenne, en raison de leur enracinement dans des traditions culturelles et idéologiques diverses, ne sauraient constituer un véritable front commun.

La qualité et la maîtrise de l'information, la démarche comparatiste, tantôt synchronique tantôt diachronique, et la mise en perspective font de ce livre un utile outil de réflexion et de décision pour les échéances proches.

Michel Leymarie

François DE CALLIÈRES, *De la manière de négocier avec les souverains*, Paris, Pedone, 2018, présentation par Pierre-Michel EISENMANN, 206 p.

Voici un livre qui mérite d'être mieux connu. Son auteur, François de Callières (1645-1717), a été diplomate sous Louis XIV et son ouvrage, fruit de son expérience, a été publié en 1716. C'est dire qu'il est à peu près contemporain du célèbre livre de l'abbé de Saint-Pierre sur la paix perpétuelle. Là où celui-ci s'intéresse au fond des problèmes de la paix et leur propose une solution révolutionnaire, François de Callières traite des acteurs et des procédures. Le premier se projette dans l'avenir, le second considère les structures permanentes de la diplomatie, les ambassadeurs et les négociations. Son ouvrage a été célèbre au XVIII^e siècle, puis oublié. Le faire renaître a été le projet de Pierre-Michel Eisenmann, professeur émérite de l'université Panthéon-Sorbonne, qui l'a réédité en 2018 aux éditions Pedone et fait précéder d'une substantielle présentation qui éclaire le parcours de l'auteur. Ce dernier a occupé des fonctions diplomatiques assez modestes, mais s'est élevé au rang de secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, dont il avait la confiance et pouvait imiter la signature. Il fut également membre de l'Académie française.

Son grand œuvre fut sa participation aux négociations et à la conclusion du traité de Ryswick en 1697. Sa carrière s'est déroulée entre les traités

de Westphalie de 1648 et d'Utrecht en 1713. Ses maîtres sont Richelieu et accessoirement Mazarin. Entre les deux traités, il y a eu l'expansion puis le déclin de la puissance française, largement entamée par la guerre de succession d'Espagne. Est-ce pour cela que Callières fait l'éloge de la paix et déplore le tempérament belliqueux de la monarchie française ? Son ouvrage est aussi une apologie de la diplomatie, à laquelle Lucien Bély a consacré un livre qui a été le premier récipiendaire du prix Albert Thibaudet en 2010 (*L'Art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, PUF, 2007). Le sous-titre de l'ouvrage *De la manière de négocier*, est *De l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyés, et des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*. L'ouvrage est divisé en 24 chapitres généralement brefs, il comporte pas mal de répétitions et ne correspond pas à un plan pleinement logique, comme s'il était écrit au fil de la plume. À certains égards, il est obsolète puisqu'il traite des rapports entre cours et entre souverains, même s'il fait souvent allusion aux régimes républicains ou parlementaires. Tout ce qui concerne le protocole et les rangs entre différents représentants semble bien dépassé mais, sur beaucoup de plans, ses enseignements sont permanents, mélange de sagesse et de déontologie diplomatique tournées vers l'efficacité.

C'est ainsi qu'il s'attache aux qualités du négociateur et, surtout, des ambassadeurs permanents. Il traite aussi des envoyés spéciaux, mais il se consacre surtout au personnel qui représente le souverain auprès d'un autre souverain, constante de la diplomatie. Les recommandations qu'il émet peuvent paraître de simple bon sens. Elles sont peut-être une critique en demi-teinte des diplomates de son temps, qui ne se conforment pas nécessairement à ce modèle. Le bon diplomate doit être loyal, ce qui l'oppose au machiavélisme supposé des négociateurs. Loyal à son souverain, loyal à sa mission, loyal à ses interlocuteurs qu'il ne doit pas tromper, sous peine de perdre tout crédit. Il doit savoir être secret, ne livrer que ce qu'il entend découvrir, demeurer serein et d'une humeur égale en toutes circonstances. Il doit être vertueux, ni débauché ni joueur, ne pas donner prise aux critiques, ni nuire au prestige de son souverain. Il doit avoir une culture littéraire, être informé dès avant sa mission de l'histoire, des mœurs, du système politique du pays où il est appelé à se trouver, se plier à ses coutumes de bonne grâce, se faire connaître et apprécier des milieux influents, bref il doit être un caméléon. Il doit encore être pénétrant, s'efforcer de percer motifs et desseins de ses interlocuteurs sans dévoiler les siens.

Quels sont les hommes qui peuvent répondre à ce portrait ? Pour la condition sociale, tout dépend du pays où ils se rendent, grands seigneurs ou hommes de robe, mais Callières insiste sur le professionnalisme nécessaire, c'est-à-dire une bonne formation préalable, ce qui oriente plutôt vers la robe. Il convient également de choisir des hommes d'âge moyen, éloignés de l'impétuosité et de l'indiscrétion de la jeunesse autant que de

l'amertume et du désenchantement de la vieillesse. Des femmes, il n'est pas question comme diplomates, mais plutôt comme outils d'influence qu'il ne faut pas négliger tout en évitant une trop forte intimité. On est bien éloigné, par exemple, de l'ambassade extraordinaire en Espagne du duc de Saint-Simon, envoyé pour conclure le mariage entre Louis XV et une infante qui finalement n'eut pas de suites, l'infante ayant été renvoyée ; grand seigneur glorieux et attaché à son titre, désireux d'obtenir à cette occasion pour lui et ses fils le titre de Grand d'Espagne, c'est sur place que Saint-Simon s'est imprégné des valeurs locales – et convaincu de la domination de Philippe V par son épouse et par la princesse des Ursins. Bien que le petit duc ne corresponde guère au modèle de diplomate loué par Callières, il a rendu hommage dans ses *Mémoires* à sa probité et à sa capacité, comme le rappelle Pierre-Michel Eisenmann, alors qu'il a généralement la dent très dure.

Quant à la négociation proprement dite, Callières indique de quelle façon l'ambassadeur doit être outillé pour la conduire. Il doit organiser des archives, maintenir une correspondance suivie avec son souverain et ses services, l'éclairer sur les différentes options, agir sur la base d'instructions claires, savoir donner son avis si elles ne lui semblent pas opportunes, conserver une certaine latitude dans leur mise en œuvre. À côté de ces liens avec les services du pays qu'il représente, il doit maintenir un contact avec tous les représentants accrédités dans la capitale où il se trouve, y compris les ennemis, les ambassades étant des espaces neutres où chacun peut se rencontrer. Au fond, la négociation est permanente et Callières cite sur ce point le *Testament politique* de Richelieu, négociateur toujours. La parole de l'ambassadeur doit être simple – méfions-nous des récents de collège, des longues tirades, de la rhétorique abusive. Il faut parler brièvement aux souverains, aller à l'essentiel. Ainsi les dirigeants de Sparte répondaient à une longue harangue d'ambassadeurs d'une autre cité qu'ils avaient oublié le début, que le milieu les avait ennuyés et qu'à la fin ils n'écoutaient plus.

Lorsqu'il s'agit de négocier un traité – de paix ou de commerce, mais c'est surtout aux traités de paix que Callières pense et aux traités qui impliquent plusieurs États dans le cadre de guerres de coalition –, c'est tout un jeu qui est décrit. Il faut au négociateur connaître et apprécier l'état des forces en présence autant que les intentions et objectifs des uns et des autres. On y retrouve les qualités de pénétration, de secret – les clauses secrètes sont alors fréquentes dans ces traités – mais aussi de loyauté que l'on a évoquées. Même si le mot n'est pas employé, la confiance est un fil rouge de l'ouvrage, confiance que tout le comportement du négociateur doit être en mesure d'établir et de conserver, ce qui exclut manœuvres, dissimulation – à ne pas confondre avec le secret – et mauvaise foi. On songe à *L'Éloge de M. le comte Reinhard*, prononcé en 1838 devant l'Académie des sciences morales et politiques par Talleyrand, éloge qui surprit les auditeurs tant il semblait aux antipodes de la pratique

diplomatique du prince de Bénévent. Toutefois, celui-ci savait garder le secret, demeurer impassible quelles que fussent les circonstances, tenir une conversation qui maintenait ses interlocuteurs et interlocutrices sous le charme, garder plusieurs fers au feu.

Quant au traité lui-même, Callières observe que, dans les monarchies, la parole est souvent aussi importante sinon plus que l'écrit, la coutume et les précédents y pèsent beaucoup, tandis que dans les républiques ou les régimes parlementaires l'écrit domine. Dans la rédaction, il faut tenir le plus grand compte des termes employés, éviter les ambiguïtés qui pourraient devenir préjudiciables à son souverain, considérer les détails avec attention. Là encore, professionnalisme nécessaire. Voilà un souci juridique qui est un autre fil rouge de l'ouvrage et Callières insiste sur la connaissance indispensable aux ambassadeurs du droit public, notamment du droit diplomatique. Il se veut par exemple intraitable sur l'immunité diplomatique, rappelant que la seule mesure que l'État d'accueil peut prendre contre un diplomate accrédité est l'expulsion. En contrepartie, il insiste sur les devoirs de l'ambassadeur, sans doute à certains égards un espion légal, mais qui ne doit prendre part à aucune cabale intérieure et doit respecter le droit du pays où il réside – ce qui ne correspond pas toujours à la pratique de son temps, ni même du nôtre.

Serge Sur

Florian COUVEINHES-MATSUMOTO et Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH (dir.), *Les États face aux juridictions internationales. Une analyse des politiques étatiques relatives aux juges internationaux*, Paris, Pedone, 2019, 258 p.

La juridicisation des relations internationales s'est accompagnée de leur juridictionnalisation. Organisée en 2015, la 2^e Journée de droit international de l'École normale supérieure renaît en 2019 avec la publication des actes aux éditions Pedone. Ceux-ci s'intéressent à l'étude des politiques juridiques extérieures des États à l'égard des juridictions internationales, plus précisément de la Cour internationale de justice (CIJ), de la Cour pénale internationale (CPI), de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, de l'arbitrage d'investissement et du Tribunal arbitral du sport (TAS). À titre liminaire, on peut regretter deux choses au moins : un déséquilibre dans la répartition des contributions en faveur de la CPI et en défaveur de la CIJ et l'absence d'une contribution relative à la Cour de justice de l'Union européenne, qui joue un rôle non négligeable dans le paysage juridictionnel international.

Ces actes s'ouvrent sur une vaste contribution fournie par Florian Couveinhes-Matsumoto, qui part du constat de la remise en cause des juridictions internationales dans le débat politique et dans une moindre mesure dans les débats entre juristes. Il regrette l'absence de ce débat au sein de la doctrine française qui présuppose la supériorité de la justice

internationale. En filigrane, Florian Couveinhes-Matsumoto dresse un constat de crise de la justice internationale à laquelle les juridictions elles-mêmes tentent parfois de répondre. Ce constat est partagé, à des degrés divers, par l'ensemble des contributeurs. Robert Kolb nous livre une contribution classique relatant le dialogue de politiques juridiques extérieures entre les États et la CIJ. Plus les États sont puissants, nous explique-t-il, plus ils recherchent des solutions politiques à leurs différends, sauf dans le cas des litiges d'ordre technique. La CIJ est consciente de cela et tâche de renforcer sa légitimité grâce à la précaution dont elle fait preuve. Alina Miron est plus originale en ce qu'elle s'intéresse aux dialogues entre les juges nationaux et la CIJ. Elle relève les difficultés qu'ont les premiers à appliquer les arrêts de la CIJ dont ils ne reconnaissent ni la *res judicata* ni leur caractère exécutoire, de sorte que les arrêts de La Haye ont au moins une simple autorité interprétative.

Trois contributions de qualité inégale sont consacrées à la Cour pénale internationale. Raphaëlle Nollez-Goldbach nous rappelle que si la CPI a d'abord fait l'objet d'un large consensus, elle est aujourd'hui largement contestée de l'extérieur comme de l'intérieur. Pour preuve, le nombre d'États-parties stagne. Pire, un État s'est retiré du Statut de Rome. Julian Fernandez revient sur une opposition historique : celle des États-Unis. Ici aussi, l'arrivée de Donald Trump a marqué un point de rupture. De nouveau, comme aux premières heures de l'administration Bush, les États-Unis s'opposent frontalement à la CPI, entravant le travail du Bureau du Procureur et menaçant la Cour de sanctions économiques. Muriel Ubéda-Saillard s'est intéressée aux rapports entre la Cour et le continent africain qui accuse la Cour de faire preuve de néocolonialisme, sinon de biais à l'égard de l'Afrique. Elle retrace les façons dont l'Union africaine (UA) s'oppose à la Cour : d'abord en s'opposant frontalement à la manière du Burundi ; surtout, l'UA a adopté un amendement au Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et des peuples, dont une des chambres serait compétentes en matière pénale. Cependant, on peut raisonnablement douter de l'entrée en vigueur future de cette grande cour africaine tant les États africains ne semblent pas très pressés pour ratifier son statut.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux juridictions arbitrales, d'abord les tribunaux arbitraux en matière d'investissement, dont Arnaud de Nanteuil rappelle les difficultés. Ceux-ci sont accusés de trop protéger les investisseurs au détriment des États, de ne pas être assez transparents ni impartiaux. Des palliatifs sont imaginés dans le modèle de traités bilatéraux d'investissements publiés par les États qui tendent notamment à restreindre la liberté des arbitres.

Enfin, Frank Latty traite de la question du TAS. Le sujet peut de prime abord surprendre dans la mesure où il s'agit simplement d'une fondation de droit privé suisse. Toutefois, le Comité olympique international (CIO) a contribué à faire de cette juridiction la voie quasi exclusive de résolution

des litiges sportifs, notamment en matière de lutte anti-dopage. Si le système n'est pas en crise, Franck Latty pointe le risque d'un conflit à venir entre, d'une part, les exigences de procès équitable de la CEDH et celles en matière de concurrence de l'UE et, d'autre part, la jurisprudence du TAS.

S'il ne faut retenir qu'une chose de cet ouvrage, c'est la chose suivante : avis de tempête sur les juridictions internationales.

Christophe Richer

Brice ERLAND, *Robots tueurs. Que seront les soldats de demain ?*, Paris, Armand Colin, 2018, 176 p.

Dans la collection d'ouvrages publiés sous l'égide de l'Association pour les études sur la guerre et la stratégie (AEGES), le livre du colonel Brice Erland se détache par sa clarté et son ambition. Il se propose en effet non seulement de resituer l'arrivée des systèmes autonomes, les SALA (systèmes d'armes létales autonomes), par rapport à l'évolution du combat futur, mais également de faire le départ entre leur utilisation et la place qui demeurera celle des soldats sur le terrain : quelles seront les conséquences sociologiques et tactiques de leur présence, jugée désormais inévitable, dans les opérations ?

Le colonel Erland analyse de manière précise les processus de décision qui devront faire l'objet des programmations d'intelligence artificielle et en vient à dégager une vingtaine de recommandations sur les règles qui devraient présider à un emploi des SALA et qui correspondraient à une nouvelle et nécessaire éthique.

De manière très concrète, l'ouvrage présente une proposition de module d'éthique artificielle, calqué sur le processus décisionnel humain face aux conflits, mais dont l'auteur reconnaît qu'il constitue un véritable défi pour sa traduction en logiciel.

L'ouvrage apporte dans la littérature en constante expansion sur l'intelligence artificielle et ses applications une contribution signalée, qu'accompagne une excellente bibliographie. Elle apparaît d'autant plus utile qu'elle s'appuie sur une expérience concrète des combats, notamment en Afghanistan, et se garde des spéculations futuristes et des présupposés idéologiques qui encombrent actuellement le débat sur l'IA. C'est pourquoi, quoique très spécialisée, l'étude mérite d'être signalée.

Benoît d'Aboville

François GODEMENT et Abigaël VASSELIER, *La Chine à nos portes. Une stratégie pour l'Europe*, Paris, Odile Jacob, 2018, 240 p.

Cet ouvrage est publié par l'historien François Godement, professeur à Sciences-Po et spécialiste de la Chine, et par Abigaël Vasselier, chercheuse au *European Council on Foreign Relations*.

L'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012 marque une nette évolution dans les relations de la Chine avec les autres pays du monde. L'ambition de devenir la première puissance mondiale n'est désormais plus dissimulée ; la Chine est dans une phase d'expansion internationale accrue, s'implantant sur différents continents, dont l'Afrique, où la présence européenne est pourtant ancienne et instaurant les couloirs et infrastructures nécessaires à l'exportation de ses produits, qualifiés de « route de la soie ».

Ce qui marque d'abord à la lecture de ce livre est que l'Europe, en dépit de nombreuses faiblesses et insuffisances, constitue le seul niveau pertinent pour traiter avec une Chine de 1,4 milliard d'habitants. Même l'Allemagne dont l'économie est particulièrement forte et dont le niveau d'exportation est élevé ne peut traiter d'égal à égal avec elle. L'Union européenne (UE) est du reste devenue le premier marché de la Chine, au prix d'un important déficit commercial.

Cet ouvrage expose combien les pays européens ont parfois pu être naïfs face à l'expansionnisme commercial de la Chine. L'UE n'a pas su trouver assez rapidement les moyens de se protéger, notamment dans le domaine de ses savoir-faire industriels et des nouvelles technologies ; proportionnellement, elle a été beaucoup moins exigeante que les États-Unis avec la Chine. Celle-ci a su tirer profit du manque d'harmonisation des États membres, certains estimant à tort qu'ils peuvent tirer quelques avantages immédiats en agissant de façon bilatérale dans certains secteurs. L'inventaire pays par pays réalisé dans le dernier tiers de l'ouvrage est très instructif à cet égard : il révèle combien la Chine a su développer des relations individuelles et particulières avec chacun des États membres sur les plans économique et diplomatique, en profitant habilement des divergences d'intérêts qui existent entre eux au sein de l'UE et des besoins différenciés de leurs économies en terme d'investissements ou de capitaux.

Les auteurs soulignent également le caractère des plus anachroniques du statut d'économie en développement qu'a la Chine au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; les avantages qui y sont associés lui permettent en effet de consolider à son bénéfice l'asymétrie économique existante avec les pays européens et de creuser à son avantage le déséquilibre des échanges. Cet anachronisme est d'autant plus prégnant à l'heure où ce pays s'impose de plus en plus dans différents secteurs-clefs comme le digital, les hautes technologies, les services... et surtout lorsque la perspective qu'il devienne la première économie du monde s'impose chaque jour plus clairement. Comme le soulignent François Godement et Abigaël Vasselier, la Chine a été la grande gagnante de la mondialisation, tant au niveau commercial qu'en terme de transferts d'emplois ou de technologies.

Le jeu avec la Chine est d'autant plus déséquilibré qu'il s'agit d'un État-parti qui contrôle dans une très large mesure l'appareil de production et qui ne respecte pas un certain nombre de règles internationales (sociales, environnementales, droits de l'homme...). L'insertion de la Chine dans l'économie mondiale n'a pas desserré le contrôle du parti sur l'État et

sur l'appareil de production, cela d'une façon particulièrement marquée avec l'exercice d'un pouvoir encore plus centralisé par Xi Jinping, dont le culte de la personnalité est des plus élevés. Il s'agit plus que jamais d'une dictature qui associe un appareil d'État très centralisé à une accumulation des richesses et à un contrôle très invasif de la population. Ses déterminants demeurent bien éloignés des valeurs européennes fondées sur l'État de droit, l'économie de marché et le multilatéralisme.

L'intérêt de l'ouvrage est aussi d'envisager ce qui a été fait et ce qui peut encore être fait pour pallier un déséquilibre qui deviendrait trop préjudiciable dans la relation que les Européens entretiennent avec la Chine. Même si c'est avec retard, l'UE a commencé à mettre en place des programmes défensifs en matière d'investissement et de commerce ; elle a également pris conscience qu'elle devait protéger ses savoir-faire en matière de haute technologie.

Les leviers dont l'Europe dispose à l'égard de la Chine aujourd'hui sont l'accès au marché, le resserrement des liens avec d'autres partenaires économiques, notamment en Asie, pour limiter le phénomène de dépendance, le placement des capitaux ou encore l'accès aux technologies. Elle doit ainsi amplifier les mesures de défense commerciale et les systèmes de filtrage des investissements chinois sur le continent pour éviter que la Chine ne prenne pied de façon excessive dans les entreprises européennes de haute technologie et/ou militaires. Cela est d'autant plus important que l'accès au marché chinois demeure encore très limité et contrôlé par l'État-parti ; la question de la réciprocité doit rester au cœur des discussions commerciales avec la Chine. L'Europe est jusqu'à présent parvenue à refuser le statut d'économie de marché à la Chine et il apparaît essentiel qu'elle s'y tienne face à un État qui a la mainmise sur l'ensemble de l'appareil industriel.

L'Europe s'est trop longtemps concentrée sur le développement du marché ; elle doit maintenant s'attacher à développer une véritable politique industrielle, un budget européen suffisant pour soutenir l'innovation, des mesures anti-*dumping* sur les plans social et fiscal pour atténuer les conséquences liées aux différentiels de développement entre ses États membres. À l'heure où la Chine développe une véritable « géopolitique de la force », qui se manifeste par exemple à travers une diplomatie navale – ses navires de guerre croisent désormais au large des côtes européennes –, le défaut de puissance de l'Europe, lié à un manque d'intégration et une quasi-absence de *hard power*, est d'autant plus pénalisant.

Il est plus aisé pour un État centralisé de mener le jeu face à vingt-huit États qui peinent parfois à percevoir leurs intérêts communs. Ainsi, la participation de la Chine au dialogue avec l'Europe reste aléatoire ; le pays n'hésite pas à annuler des rencontres ou à refuser la publication d'un communiqué final au terme des rencontres. L'Europe apparaît crédible pour la Chine lorsqu'elle parvient à se montrer unie face à elle ; de cette capacité dépendent largement les concessions qu'elle est prête à faire.

À cet égard, elle apparaît alors comme une sorte de révélateur des limites individuelles et collectives de l'Europe. Reste à espérer qu'elle ne devienne pas « le pays de nos désillusions ».

Xavier Pacreau

Thomas GOMART, *L'Affolement du monde. 10 enjeux géopolitiques*, Paris, Tallandier, 2019, 320 p.

L'ouvrage de Thomas Gomart est à la fois un tour d'horizon très complet des principaux problèmes d'un monde en crise et un ensemble de propositions pour les politiques que la France devrait mettre en œuvre.

L'approche est originale. Dans un premier temps, l'auteur se réclame de Machiavel pour exhorter à une analyse lucide de la situation actuelle. C'est un réaliste, pour qui la position de la France dans le monde reste le centre de réflexion. Toutefois, il maintient une approche résolument multilatéraliste et, pourrait-on dire, idéaliste, dans le sens politologique, pour ses propositions afin que la France affronte au mieux sa crise intérieure (limites et difficultés de son modèle économique et social) et internationale (du terrorisme à l'affrontement des grandes puissances en passant par les tensions dues à la mondialisation). On pourrait parler de pessimisme actif.

Les enjeux géopolitiques décrits, chaque fois avec une précision chirurgicale, ne surprendront pas : la Chine, le climat, les États-Unis, les espaces communs, la Russie, le retour de la guerre, les hésitations de l'Europe, la guerre commerciale, les crises de la Méditerranée et du Moyen-Orient, les migrations et le choc des identités. Chaque fois on dispose d'un constat très informé, qui met le lecteur au courant des débats les plus actuels et des informations les plus à jour.

L'auteur constate la simultanée de la dégradation de l'environnement stratégique de la France et de sa crise sociale. Pour résumer sa pensée, les responsables français doivent penser ces deux crises ensemble, à cause de leur simultanée et du fait que la crise sociale n'est pas surmontable si on ne tient pas le plus grand compte de l'environnement international. La France ne doit pas subordonner sa stratégie internationale à la lutte contre le djihadisme. Elle doit repenser ses relations essentielles avec les États-Unis, la Russie et la Chine, tout en étant très attentive aux tensions et risques d'escalade entre ces trois acteurs. Pour peser dans cette configuration, la France doit avoir une stratégie maritime selon l'axe indo-pacifique qui se développe et, pour commencer, rester en mesure d'exercer sa souveraineté maritime. Elle doit à tout prix promouvoir et entraîner l'autonomie stratégique européenne. Et elle doit s'efforcer d'infléchir, dans le sens du multilatéralisme, le débat sur l'évolution de la mondialisation, de façon à défendre ses intérêts et son identité.

On pourrait émettre une objection : l'auteur considère la mondialisation comme une donnée, certes complexe et qui pose des problèmes, mais

qui progresse de façon inéluctable, même si elle suscite beaucoup de frustrations et de résistances. Cependant, le dérèglement du système financier international, marqué par la disparition de toute hiérarchie normale des taux d'intérêt, la multiplication des obstacles non tarifaires de toute nature au commerce, qui remet en cause le *free trade*, les impasses techniques et économiques encore non résolues et probablement insolubles des orientations écologiques et énergétiques annoncées, les limites d'un modèle d'économie numérique qui correspond en fait à l'exploitation de niches mais ne crée pas réellement de valeur ajoutée (AirBnB, Uber...), tout cela pourrait amener à conclure que le cycle de la mondialisation libérale commencé à la fin des années 1970 atteint désormais, après cinquante ans, ses limites. On se trouverait moins devant une crise provisoire due à une opposition à la mondialisation, à cause d'une dialectique entre ses bénéficiaires et ses victimes, que devant la fin de la troisième phase historique de mondialisation, après celle des XV^e-XVI^e siècles et celle qui courut de 1860 à 1929.

La France devrait donc aussi contribuer à penser « le coup d'après », comme on essaie de le faire dans les pays européens dans une situation comparable à la sienne mais avec un fort potentiel d'innovation et grâce à des organismes indépendants de réflexion (Grande-Bretagne, Suisse, dans une moindre mesure Allemagne). Le thème du *fair trade*, qui n'aurait eu aucune chance d'être accepté il y a encore quelques années, peut maintenant être discuté avec ses partenaires.

Ces réflexions ne retirent rien à l'intérêt du livre – les propositions de l'auteur couvrent en fait également ce scénario –, qui constitue à la fois une belle analyse et un bel effort de synthèse, très actuel.

Georges-Henri Soutou

Benjamin HADDAD, *Le Paradis perdu. L'Amérique de Trump et la fin des illusions européennes*, Paris, Grasset, 2019, 285 p.

Benjamin Haddad, un des rares chercheurs français travaillant depuis des années au sein de *think tanks* américains, nous livre dans cet essai sa vision de l'évolution de la politique étrangère des États-Unis. Le jeune directeur « Europe » de l'*Atlantic Council* à Washington insiste sur les conséquences que devrait en tirer l'Europe. Dans cet ouvrage préfacé par Hubert Védrine et organisé en cinq chapitres (« *America First* » ; « La fin de l'innocence » ; « L'Amérique sans l'Europe » ; « Frontières, conflits, identités » ; « Le réveil tragique de l'Europe » ; « Pour le sursaut politique de l'Europe »), l'auteur défend habilement deux idées fortes.

Il démontre d'abord que l'on ne saurait considérer l'Amérique de Trump comme un « accident de l'histoire ». En effet, le profil et les excès du président actuel ne doivent pas masquer les évolutions de fond de la société américaine (avec, au passage, un *obiter dictum* intéressant sur la crise des opioïdes), l'émergence de nouveaux rapports de puissance dans le monde

et, par conséquent, la réorientation de la politique étrangère américaine. L'auteur insiste du reste sur les éléments de continuité entre l'administration Obama et l'administration actuelle. Il en profite pour justement rappeler que les États-Unis ne sont nullement (re)devenus isolationnistes – à supposer d'ailleurs qu'ils l'aient été un jour dans leur histoire. Ce n'est de toute façon plus une option. La proportion du commerce international dans le PIB américain a triplé en cinquante ans. Il n'est ni souhaitable ni possible pour Washington de se « retirer » des affaires internationales. Au demeurant, le budget de la défense continue d'augmenter, le réseau diplomatique demeure sans équivalent, les alliances conclues encore nombreuses et centrales... Simplement, compte tenu du renouvellement de certaines menaces à la paix et à la sécurité internationales et de l'ascension de nouvelles puissances, les États-Unis renoncent depuis quelque temps à défendre un « exceptionnalisme » quelconque et un système international fondé sur un « ordre libéral » – qui n'a de toute façon jamais été pleinement libéral. L'Amérique assume à présent une définition certainement plus resserrée de son intérêt national (défense de la « frontière », redressement de la balance commerciale, endiguement des concurrents), servi par un exercice plus *hard* de sa puissance économique, avec le recours massif à l'arme des sanctions dites « extraterritoriales » – comme le rappelle Benjamin Haddad, le département du Trésor est bien devenu un acteur majeur de la politique étrangère américaine, en particulier l'*Office of Foreign Assets Control*, qui a la capacité de bloquer l'accès au système financier américain). *America First*. Et, dans ce domaine, Donald Trump ne fait qu'appliquer ses engagements de campagne.

L'auteur considère ensuite que le salut des Européens dans le nouvel ordre mondial en formation dépend d'un « réarmement » politique, d'un réinvestissement de l'Union dans ce qu'il est convenu d'appeler le *smart power*, en accédant enfin à des capacités opérationnelles majeures – tout en conservant son attractivité traditionnelle. En d'autres termes, continuer à être une puissance normative tout en se donnant les moyens de défendre de telles normes – à l'image de la liberté de navigation dans le détroit de Kertch. « Nous n'avons plus le choix : le retrait américain exige un réveil stratégique des Européens s'ils ne souhaitent pas devenir le théâtre passif des ambitions rapaces des grandes puissances ou subir l'instabilité exportée par les pays voisins ». L'essai tourne alors au plaidoyer pour une Europe puissante. Une telle aspiration n'est pas nouvelle mais elle est ici assez bien présentée. Benjamin Haddad identifie trois défis précis pour l'Europe : mettre en place des protections solides contre la portée des sanctions américaines, promouvoir l'euro face au dollar, mettre en place sa propre « extraterritorialité ». L'auteur essaie d'éclairer son propos et donne quelques exemples de mesures incarnant ce « réalisme européen ». L'Europe doit en ce sens être prête à se « salir les mains », à l'image de l'accord passé avec la Turquie qui, pour critiquable qu'il soit, a permis de maîtriser les flux migratoires. L'auteur aurait pu s'attarder encore plus qu'il ne le fait

sur les conditions d'accès à l'autonomie stratégique et sur l'attitude pour le moins ambivalente des États-Unis, qui reprochent aux Européens leur manque d'investissement dans la défense mais s'opposent à toute avancée majeure hors du cadre otanien.

En définitive, cet essai, nerveux, est plutôt stimulant et convaincant. On peut sans doute regretter que les résistances internes à certaines prises de positions du président Trump n'aient pas été encore davantage appréciées et que des commentaires récents (que ce soit ceux de Stephen Walt ou de Harold Koh, par exemple) n'aient pas été intégrés dans la démonstration. Par ailleurs, le lecteur pourra trouver que l'auteur met un peu trop l'accent sur la « menace russe » dans son analyse des défis sécuritaires de l'Europe, à l'instar d'autres chercheurs dont il est proche. Les développements sur l'Europe auraient aussi pu s'inscrire dans un examen de l'architecture classique de la sécurité du continent puisque, au-delà du parrainage de l'Amérique et de l'Alliance atlantique, bien d'autres instruments classiques semblent en crise (qu'il s'agisse de l'*arms control* ou du désarmement nucléaire, des conventions locales ou du décalogue issu de la Conférence d'Helsinki). L'ouvrage n'en est pas moins très éclairant et accessible et devrait certainement connaître le succès qu'il mérite.

Julian Fernandez

Sabine JANSEN, *Les Boîtes à idées de Marianne. État, expertise et relations internationales en France ou le vrai roman de l'IFRI*, Paris, Cerf, 2017, préface de Georges-Henri SOUTOU, 766 p.

Voici un fort volume, passionnant de bout en bout pour qui s'intéresse aux relations internationales et à ceux qui les étudient. L'auteur, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM, France), est à la fois historienne et spécialiste de la vie politique, intérieure et internationale. De sa première qualité sort un ouvrage parfaitement documenté, avec une richesse d'archives impressionnante, le sens de l'analyse et de la contextualisation des textes ; nul ne pourra écrire sur ce sujet sans connaître l'ouvrage de référence de Sabine Jansen. C'est un roman politico-administratif, très révélateur des contraintes, blocages, inerties du système étatique français. De sa qualité de politiste résulte un autre registre du volume, celui de l'aventure humaine, celui du combat des hommes – car, à l'époque, on ne trouve dans ces domaines que très peu de femmes. En d'autres termes, il est assez peu questions d'idées, mais beaucoup plus de réseaux et de personnalités. Ainsi, ce livre, qui couvre une longue période, des années trente aux années quatre-vingt du précédent siècle, peut se lire sur deux registres. Au centre des deux, l'Institut français des relations internationales (IFRI) et son fondateur, devenu pour plusieurs décennies son directeur, Thierry de Montbrial. Aussi bien comme personnage administratif que comme personnalité indépendante, il est la clef de voûte de la fondation de l'Institut, de son développement, de sa pérennité, qui est

une réussite française exceptionnelle, puisque aujourd'hui l'IFRI est classé comme le n° 2 des *think tanks* dans le monde, quelle que soit la relativité de tels classements.

Sur le registre politico-administratif, on peut résumer l'aventure par une formule de Sabine Jansen (p. 378) : « Entre les attermolements, les oppositions, les surenchères et les calculs, la situation peine à se clarifier ». C'est qu'il s'est agi d'une guerre de succession – après tout, toute l'Histoire ne se résume-t-elle pas à des guerres de succession ? – autour de l'ancien Centre d'études de politique étrangère (CEPE), créé dans les années 1930, devenu exsangue sous la V^e République. Son insuffisance était devenue patente ; parallèlement avait été créé au sein du ministère des Affaires étrangères le Centre d'analyse et de prévision (CAP), à l'initiative de Michel Jobert et dont Thierry de Montbrial a été le fondateur. Il a souhaité créer une institution nouvelle, inspirée du modèle anglo-saxon, avalant et remplaçant le CEPE comme ce qui pouvait graviter autour, tout en le transformant radicalement, en conservant son indépendance. On suit pas à pas cette entreprise, ses difficultés, ses lenteurs et l'on mesure que, contrairement à ce que l'on dit parfois légèrement, la V^e République n'est pas un régime d'autorité. En dépit de l'appui du président et de ministres de poids, comme il est difficile en France de réformer ! Le soutien des fondations américaines, spécialement la Fondation Ford, l'accord de l'État, le financement important de l'université – alors que l'on ne trouve que très peu d'universitaires au sein de l'IFRI – sont en définitive décisifs et l'IFRI peut prendre son essor. Voilà un cas d'école du fonctionnement de l'administration française, une analyse machiavélique, plus instructive que nombre d'études de science administrative.

Sur le plan humain, la dimension romanesque est encore plus prégnante et rend plus vivante la lecture. Autour de Thierry de Montbrial, dont la posture est solaire, souvent lumineux, parfois voilé, rarement nuageux, gravitent diverses planètes de poids variable, Jean-Louis Gergorin, Dominique Moïsi, Pierre Lellouche, Albert Bressand entre autres. La plume de Sabine Jansen est pleine d'alacrité pour décrire leurs parcours. Pas d'étude psychologique, mais la variété des caractères se dégage des comportements. Au sujet de Thierry de Montbrial, qui n'a jamais manqué d'ennemis et de rivaux, on pourrait paraphraser Flaubert : l'évidence de sa supériorité blessait. Il apparaît comme un personnage stendhalien, une sorte de Lucien Leuwen dans un monde balzacien. Il est clair que ses qualités propres sont à l'origine de l'IFRI et de son rayonnement. Jean-Claude Casanova a observé qu'il disposait d'une position rare en France, celle d'être à la fois indépendant et puissant, alors que l'on est plutôt l'un ou l'autre, le plus souvent ni l'un ni l'autre. Les limites du présent compte rendu ne permettent guère d'en dire davantage. Une notation savoureuse pour finir, modèle réduit de deux visions des relations internationales. On s'interrogeait sur la manière d'en finir avec Jacques Vernant, chef inamovible du CEPE et peu désireux de laisser la place. Avec lui, mieux

vaut la carotte, car le bâton il comprend tout seul, dit Raymond Aron. Et Charles Morazé d'observer : il a voulu se ménager une vie agréable et confortable. Ainsi se marquent une conception stratégeste, dionysiaque, et une conception harmoniste, apollinienne. Au fond, l'IFRI a réconcilié les deux.

Compte rendu publié dans *20 & 21. Revue d'histoire*, n° 145, 2020/1, janvier-mars 2020

Éric DE LA MAISONNEUVE, *Les Défis chinois. La révolution Xi Jinping*, Éditions du Rocher, Paris, 2018, 338 p.

L'ouvrage du général de La Maisonneuve, président de la Société de stratégie, ancien dirigeant de la Fondation pour les études de défense nationale (FEDN), se lit clairement et agréablement. Il se compose de six chapitres, précédés d'un avant-propos et d'une introduction et clos par une conclusion qui en rassemble la thèse principale. L'auteur est un bon connaisseur de la Chine, où il a voyagé et séjourné ; il avait précédemment écrit un livre sur ce sujet, *Chine. L'envers et l'endroit* (Éditions du Rocher, 2012). Il se définit comme réaliste, sans préjugé idéologique ou culturel, avec le souci de comprendre le sujet de l'intérieur, dans une tradition classique de l'analyse des relations internationales. Il ne s'attache au demeurant pas qu'aux relations internationales, puisque la thèse du livre insiste sur l'étroite interdépendance entre les défis intérieurs et les défis extérieurs de la Chine. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'intitulé, avec même une prédominance des immenses défis intérieurs que doit relever le pays.

Le premier chapitre est de caractère historique, avec la « trilogie de la dynastie rouge », de Mao à Xi en passant par Deng. Le deuxième chapitre souligne l'obsession de la sécurité, la dimension défensive de la politique chinoise. « Les voies de la puissance », troisième chapitre, analyse les bases et les méthodes de la politique étrangère, le clientélisme, la présence dans la gouvernance mondiale. Le quatrième est consacré aux problèmes économiques, qui soulignent le passage d'une croissance accélérée à des difficultés croissantes. Le cinquième chapitre traite de la société, de ses clivages et contradictions, de la toute-puissance du parti communiste, d'un contrôle social obsessionnel. Le sixième, enfin, s'attache aux fameuses routes de la soie en soulignant les risques du pari.

Il est clair que l'auteur connaît bien son sujet. Son approche est celle d'un Occidental qui applique des cadres d'analyse européens à un monde qu'il décrit comme radicalement original, même si, dès le XIX^e et tout au long du XX^e siècle, il a subi des influences extérieures, prédatrices, voire criminelles. Il les a pour une part rejetées, pour une part intériorisées, notamment sur le plan économique, de sorte que la Chine actuelle est le fruit d'une certaine forme de métissage culturel, sans qu'il porte atteinte à la spécificité radicale du pays et de sa culture. Le général de La Maisonneuve

sait garder la distance nécessaire à son sujet, son approche est rationnelle. Elle repose sur la recherche des ressorts de la puissance chinoise, de ses atouts, de ses contraintes. Il insiste surtout sur les contraintes, d'ordre social (la démographie) comme sociétal (les clivages latents, les rivalités internes).

Son originalité est peut-être de dégonfler la crainte que certains sont tentés d'éprouver devant la montée en puissance de la Chine. Il met en lumière cette donnée que l'on peut redouter davantage son affaiblissement que sa volonté hégémonique. Après tout, que la politique extérieure soit dominée par des problèmes intérieurs n'est pas propre aux démocraties et on peut étendre à tous les États la formule de Tocqueville selon laquelle les démocraties décident des questions du dehors par les raisons du dedans. En l'occurrence, les défis intérieurs semblent plus importants et pleins de risques que l'attitude internationale de la Chine, quels que soient le cynisme de ses méthodes et l'ampleur de son ambition. L'auteur invite l'Europe, en particulier la France, à adopter une attitude positive à l'égard du pays, à le comprendre et même à accepter une certaine forme de métissage culturel, répondant à l'ouverture de la Chine aux stratégies occidentales, sinon à leurs valeurs. Cette vision stratégique est une vision « harmoniste », comme il sied à un militaire averti des risques des confrontations. Elle rappelle la théorie de la convergence qui, lors de la détente Est-Ouest, prédisait le rapprochement des systèmes occidental et soviétique vers une social-démocratie universelle, bureaucratisée et protectrice. La thèse a été furieusement démentie au cours de la décennie suivante.

Ce tableau général de la Chine est intéressant, instructif sinon très original, puisque l'on souligne volontiers désormais les faiblesses du pays, ses surinvestissements, ses gigantesques villes nouvelles qui restent vides, le ralentissement de sa croissance, les tensions sociales émergentes, la corruption structurelle, la nécessité pour le pouvoir de renforcer un contrôle social permanent sur une population en voie de vieillissement. Ces défis expliquent la volonté de Xi Jinping de disposer de tous les instruments du pouvoir et de les durcir et d'avoir du temps pour poursuivre des objectifs qui ne soient pas enfermés dans un mandat à courte portée. D'un autre côté, la Chine n'est plus une économie d'imitation, elle devient une économie d'innovation et, dans des domaines technologiques comme l'espace, la 5G, l'intelligence artificielle, elle a rattrapé son retard, voire pris de l'avance, sur l'Europe évidemment, mais aussi sur les États-Unis, qui s'en inquiètent. Tout invite donc, selon l'auteur, à faire de la Chine un partenaire de premier plan. Ce n'est pas par hasard que le général de La Maisonnette place en annexe la conférence de presse du général de Gaulle du 31 janvier 1964, tout au moins la partie consacrée à l'ouverture des relations diplomatiques avec la Chine populaire.

Ali LAÏDI, *Le Droit, nouvelle arme de guerre économique. Comment les États-Unis déstabilisent les entreprises européennes*, Arles, Actes Sud, 2019, 336 p.

Depuis 1962 et l'affaire de Cuba, les États-Unis ont mis en place des lois agressives à l'encontre des pays voyous (*rogue states*). En 1996, le Congrès a voté la loi Helms-Burton renforçant les mesures de coercition contre Cuba, puis la loi D'Amato-Kennedy, qui s'applique à la Libye et à l'Iran. Il s'agissait alors de frapper des « *rogue states* » au portefeuille, mais aussi les entreprises américaines ou étrangères qui ne respecteraient pas cet embargo. Dans ce contexte, Washington s'attribue une compétence générale d'application du droit international, en faveur des intérêts spécifiquement américains. Un élément essentiel de la guerre commerciale est enclenché, la plupart des organisations internationales et des États, notamment européens, s'en offusquent et menacent les États-Unis d'un recours devant la jeune Organisation mondiale du commerce (OMC). Bill Clinton s'engage alors à ne pas recourir au titre III de la loi Helms-Burton jusqu'à la fin de son mandat. Cependant, le ver est dans le fruit et l'Europe manque l'occasion de protéger ses intérêts à plus long terme en fermant ses entreprises aux marchés extérieurs condamnés par Washington. Aujourd'hui, les récalcitrants font l'objet de poursuites par les autorités américaines et sont menacés d'être exclus du marché américain et de relations économiques normales avec les entreprises multinationales travaillant avec les États-Unis.

L'application de la loi « *Foreign Corrupt Practices Act* » (FCPA), votée en 1977, est renforcée en vue de lutter contre la corruption, la fraude et les groupes criminels et terroristes. Elle a d'abord été appliquée à la conduite frauduleuse de Lockheed, ce qui a conduit les États-Unis à formuler un code de bonne conduite. Cependant, dans le milieu des affaires, ce code ne pouvait pas s'appliquer aux seules entreprises américaines qui auraient été lésées. Dans ce contexte, la jurisprudence a considéré que, chaque fois que dans une opération de corruption, de blanchiment ou de crime, un lien quelconque avec les États-Unis était établi (comme l'utilisation du dollar, du système Swift ou d'une technologie américaine, par exemple), peu importe où les faits se sont déroulés, les protagonistes deviennent justiciables devant la loi américaine. Pour Washington, l'ennemi est la criminalité économique internationale qui menace la sécurité nationale. Il faut faire respecter la démocratie et les droits de l'homme et poursuivre les auteurs de troubles. Bill Clinton soutient l'*International Crime Control Strategy* (1998). Cette stratégie se veut extraterritoriale, sans aucun complexe.

Les États-Unis proposent des lois protectionnistes et intrusives, souvent votées lors de scandales financiers américains (comme Enron ou Arthur Andersen). La loi Sarbanes-Oxley (2002) permet d'améliorer la sécurité financière fédérale, avec des comptes certifiés, un contrôle du SEC (*Securities and Exchange Commission*) tous les 3 ans, la publication

d'informations financières, la création d'un comité d'éthique, l'aide aux lanceurs d'alerte. Dans ce cadre, tous les secrets d'affaires sont à la portée d'information des autorités américaines. Il en va de même avec le *Bank Secrecy Act* (1970) ou la loi *Racketeer Influenced Organization Act* (qui a soulevé les problèmes de corruption dans le monde du football).

À partir de 2006, les amendes ont commencé à pleuvoir, de plus en plus lourdes, notamment pour les sociétés étrangères. Les faits reprochés ne sont répréhensibles ni devant l'ONU, l'OMC ou le FMI. Seule l'administration américaine considère qu'il s'agit de faits de corruption ou de non-respect de la lutte contre les « *rogue states* ». Entre 2004 et 2014, une seule banque américaine a été condamnée pour 88 millions de dollars, contre 9 milliards pour BNP, 2 milliards pour HSBC, 1,5 pour Commerzbank, 787 millions pour le Crédit agricole, 450 millions pour la Société générale... Des firmes technologiques de haut niveau sont attaquées, soupçonnées, poursuivies, comme Alstom et Technip, qui perdent ainsi leur indépendance au profit de sociétés américaines. Airbus est dorénavant une cible potentielle pour les procureurs américains. Aujourd'hui, avec le contrôle des informations disponibles dans le monde, notamment avec le soutien des GAFAM, Washington dispose d'un outil particulièrement performant pour contrôler les opérations jugées, à son seul niveau, délictueuses.

Dans le droit américain, le « plaider coupable » permet d'éviter les longs procès (95% des affaires fédérales sont traitées sur cette base). Toutes les entreprises qui ont payé une amende ont été traitées par des fonctionnaires d'État et non par des juges. Les procureurs mènent les poursuites et sanctionnent. Les juges ne font que signer l'accord. Les procureurs, tout comme les avocats, enquêtent à charge. Les documents rédigés par le *corporate monitor* sont complets, ils intègrent les secrets de l'entreprise, même si la plupart de ceux-ci restent *a priori* confidentiels. Cependant, rien ne protège réellement la diffusion ultérieure de ces informations, normalement protégées, dans les pays européens, par le secret des affaires.

Aujourd'hui, le droit américain est une arme économique, une « machine de guerre juridico-administrative ». Il s'agit alors de frapper lourdement les finances des entreprises jugées coupables et de les rendre vulnérables à un achat éventuel d'un concurrent américain. Les États-Unis décident seuls du montant des amendes, sans aucun contrôle autre que leur propre jurisprudence, dans un contexte où la plupart des agences spécialisées américaines travaillent en meute et poursuivent avec virulence leurs proies. En 1999, l'OCDE a établi des règles de bonne conduite qui apparaissent comme un copié-collé des règles américaines. Le droit américain s'impose rapidement dans le monde des affaires et les firmes doivent respecter les règles définies par les autorités judiciaires américaines. Les États européens, notamment la France, ne protègent pas suffisamment leurs acteurs économiques face aux procédures extraterritoriales de la justice américaine. Quand Trump condamne l'Iran, les entreprises françaises repartent de Téhéran. La fameuse « loi de blocage » européenne est jugée

trop faible par les entreprises européennes, lesquelles se sentent obligées de passer par les fourches caudines de la justice américaine. On aboutit même dans ce domaine précis à une forme d'américanisation de la justice française (loi Sapin II qui s'aligne sur les standards américains dans la lutte contre la corruption).

Depuis 1993, Washington est fermement engagé dans la défense de ses intérêts économiques nationaux. L'*Advocacy Center* soutient les entreprises américaines dans la conquête des marchés à l'étranger. Il s'agit de mettre en branle tout le dispositif public pour favoriser les desseins des entreprises privées américaines. Le président est conseillé par le *National Economic Council* (NEC). Les fonctionnaires américains dans les grandes banques de développement sont aussi sollicités par l'*Advocacy Center*. Une organisation complexe est mise en place dans le but de favoriser sans complexe les acteurs économiques nationaux. Il s'agit alors de capter l'information partout, de l'analyser, de la mettre au service des intérêts américains et de tisser une toile sécuritaire mondiale qui permet de renforcer le poids et les attributions du FBI, de la CIA, de la DEA (*Drug Enforcement Administration*) qui s'étendent dans plus de 30 pays. Des ONG, financées par Washington et la NSA (*National Security Agency*), définissent des normes qui favorisent les conceptions américaines, aussi bien dans l'aide au développement que sur les analyses de la situation internationale de la corruption. Les affaires Snowden ou Assange créent un malaise certain. Elles montrent que les cibles n'étaient pas le terrorisme, mais plutôt Airbus, Thales, les télécommunications, le nucléaire, l'OPEP ou Pétrobras. Sur le marché des armes, ces informations ont permis aux entreprises américaines de gagner les contrats en disposant de toutes les informations nécessaires pour faire de nouvelles propositions. Le *Cloud Act* du 28 mars 2018 donne la possibilité aux polices américaines et aux agences de sécurité et de renseignement d'obtenir toutes les informations contenues dans les serveurs Microsoft, Facebook, Amazon, Google... sans que les principaux intéressés n'en soient informés. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) européen ne peut rien contre ce type d'intrusion.

En établissant des règles spécifiques de lutte contre les groupes mafieux et le terrorisme, les autorités américaines imposent des règles qui affectent surtout ses pays alliés. En 2016, le droit américain se donne le droit de pourchasser les terroristes dans le monde entier. La loi JASTA (*Justice Against Sponsors of Terrorism Act*) met à la trappe le principe de l'immunité judiciaire des États laissant prospérer le terrorisme. Ils peuvent même être poursuivis pour défaut de « compétence ». Tout type de soutien au terrorisme est alors soumis aux lois américaines. De même, la loi anticorruption devient un outil au service des entreprises américaines. Elle concerne la promotion et la diffusion des normes, la compréhension des nouvelles techniques de corruption et le contrôle de l'information pour améliorer la position concurrentielle. Les États-Unis régissent le

monde en décidant quelles sont les entreprises et les pays qui sont ou non fréquentables. La Russie et la Chine rejettent cette volonté. L'Union européenne est trop dépendante et pas suffisamment soutenue par ses élites, trop intéressées par leurs propres intérêts privés au détriment des biens collectifs. Le terrorisme a bon dos pour justifier les actions de la CIA et de la NSA. Le système d'intelligence économique américain est fondé sur l'espionnage économique et industriel.

Les actions juridiques des autorités américaines ne sont pas dictées nécessairement par le devoir de justice. Ainsi, Washington n'adhère pas à la Cour pénale internationale. Le contrôle du droit international des affaires est sans doute plus intéressant que celui des droits de l'homme. On peut aussi s'interroger sur le concept de corruption, alors que l'évasion fiscale n'est pas mise au ban. Au fond, cette « guerre » juridique a des fondements purement économiques, de défense d'intérêts particuliers dans le cadre d'une conception « nationaliste » de la justice. La Banque mondiale reprend les principes du *common law*. Le pays le plus attractif est toujours celui qui paie le moins d'impôt, celui où les salariés ne disposent pas de protection publique et où les entreprises n'ont d'autre éthique que le profit.

Face à cette armée, l'Europe est tétanisée, divisée, désarmée. Les institutions européennes ne sont pas suffisamment présentes, sans doute parce que le poids politique qui la soutient n'est pas suffisant. L'opinion française commence à réagir, mais les intellectuels et l'université restent indifférents à cette lutte. Or c'est du monde éducatif et de l'apport de la pensée stratégique que la guerre économique et les moyens de ne pas la perdre devraient être diffusés et soutenus.

Jacques Fontanel

Jalila Sbaï, *La Politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'Islam ? 1911-1954*, Paris, CNRS Éditions, 2018, 392 p.

Le titre de cet ouvrage peut intriguer, mais il correspond parfaitement à son contenu, qui exhume des débats largement oubliés à propos de la place de l'Islam dans l'empire colonial français pour montrer en quoi ils retrouvent leur actualité.

Dans sa préface, Henry Laurens rappelle que l'anticléricalisme ne fut jamais un article d'exportation dans l'empire. L'expansion coloniale sous la Troisième République suscita au contraire un grand effort de connaissance, y compris pour l'Islam ; dans les années 1920, la figure de Louis Massignon domine, mais dans la décennie suivante, Robert Montagne, « immense sociologue, père de la théorie dite segmentaire, [...] inlassable créateur d'institutions de savoir et d'enseignement », s'impose progressivement et il devient le sujet principal de cette étude.

Tiré d'une thèse soutenue en 2015, l'ouvrage comprend trois parties.

La première, intitulée « L'Islam, socle de la centralisation de l'empire », montre comment cette politique de gestion tente, avant la guerre de 1914-1918, de s'organiser à partir d'Alger, mais se heurte à la résistance des autres colonies. L'appel au *djihad* tenté conjointement par les Ottomans et les Allemands en 1914 stimule ensuite le contre-projet d'un Islam au service de la République et même d'un khalifat occidental intégré dans l'empire, opposable au khalifat oriental de Constantinople : déjà évoquée par Jules Cambon en 1912, l'idée est promue par Lyautey, qui invoque la continuité chérifienne incontestable du sultan du Maroc ; mais la vive réaction du gouverneur général d'Algérie, suivie par plusieurs autres, prolonge le débat qui illustre la diversité des engagements et des intérêts français. À la fin de la guerre, la réflexion porte principalement sur la question de l'organisation d'un Islam de France, à partir de la création de la mosquée de Paris. Plusieurs instances et associations sont créées, mais il s'agit surtout de contrôler et de surveiller les musulmans de la métropole.

Traitée en deuxième partie, « la mobilisation des savoirs profanes et spirituels pour une politique musulmane de l'empire » est menée principalement par Robert Montagne qui, après s'être distingué par la capture du chef Abd el-Krim dans la guerre du Rif et avoir servi à Damas, est devenu un sociologue reconnu du monde arabo-musulman. En s'appuyant sur les études de sociologie religieuse de Gabriel Le Bras, mais aussi sur la doctrine sociale de l'Église qu'il veut promouvoir, Montagne met en place, avec un succès inégal, les éléments d'un gouvernement de l'Islam au sein de l'empire, parmi lesquels émerge le Centre des hautes études d'administration musulmane (CHEAM), lieu de formation de l'élite impériale : une première promotion de dix-sept stagiaires sort en 1937. Restant chercheur dans l'âme, Montagne établit le rapport de synthèse d'une vaste enquête sur les grands courants d'opinion dans l'Islam nord-africain et levantin, menée sous l'égide de la présidence du Conseil et suivie personnellement par Léon Blum.

La troisième partie, « Politique musulmane ou politique chrétienne », étudie de plus près encore l'évolution des positions de Montagne à partir de cette enquête, qui fait ressortir la montée des nationalismes arabes. Dès 1938, il préconise deux réponses : susciter au sein de l'Islam le réveil de l'interprétation des textes, interrompue à partir du XII^e siècle, et encourager la sécularisation des sociétés, le kémalisme étant pour lui la meilleure voie. À partir de 1934, il a en outre étudié avec un regard fasciné l'implantation juive en Palestine. Après la guerre, il plaide pour la création d'un « foyer chrétien » s'appuyant sur la transformation de Jérusalem en « Cité du Livre ».

Ce résumé par grandes lignes ne peut reprendre l'analyse des incessantes évolutions d'une politique française qui se cherche, tâtonne et trébuche devant les transformations rapides de l'empire. Robert Montagne en rassemble étrangement les deux extrêmes : analyste hors pair à l'avant-garde du savoir, avec une lecture globale « braudélienne » des sociétés

et, à l'arrière-garde, défenseur chimérique, en héritier inconsolable de Lyautey, d'un empire christianisé qui permettrait à l'Islam de maîtriser progressivement la modernité. Il se retrouve ainsi à l'opposé de l'audace mystique de Massignon, alors qu'ils étaient tous deux animés au départ d'une même ambition catholique de dialogue avec les musulmans.

Pour stimuler le regain d'intérêt que doit susciter aujourd'hui ce demi-siècle intense d'études, de discussions et de projets, Jalila Sbaï souligne la forte conviction de Montagne à la fin des années 1940 : parce que les concepts d'État-nation et d'État moderne sont inapplicables dans le monde musulman, le nationalisme arabe va dériver vers un panislamisme. Elle reprend plusieurs textes prémonitoires, dont voici quelques extraits :

- « L'Islam qui va continuer ses conquêtes, sous nos yeux étonnés, n'est plus celui des marabouts, aux vertus locales et provinciales [...] Ce sera la religion épurée d'une Réforme, parfois exigeante et fanatique, mais qui uniformise la croyance et le culte. Cette religion devient par instants [...] la manifestation spirituelle des ambitions politiques d'une immense communauté s'étendant sur la moitié d'un continent. Sans que s'organise nécessairement un prosélytisme musulman, la foi en un Dieu unique, exprimée en langue arabe, gagnera peu à peu grâce à la facilité des communications et la libre circulation des hommes » (1948).

- « Par de nombreux aspects, la civilisation occidentale a cessé d'être chrétienne. Mais aux yeux des simples en pays d'Islam, cet Occident demeure l'Occident chrétien » (1951).

- « Ainsi voit-on peu à peu, grâce à la mobilisation des masses, les conflits qui opposent les nationalismes arabes à l'Occident [...] prendre l'aspect d'une guerre de libération de l'Islam qui, dans un effort suprême, tente de rejeter à l'extérieur la Chrétienté, avec sa puissance matérielle et morale. Les extrémistes musulmans l'emportent sur les nationalistes bourgeois » (1952).

- « De tels mouvements ne connaissent point de frontières. L'assassinat et l'émeute sont leurs moyens d'action, et ils représentent pour les gouvernements des entités nationales des périls qui peuvent, on peut en juger par l'exemple de l'Iran, devenir mortels » (1952).

Jalila Sbaï ne conclut pas vraiment son ouvrage, qu'elle présente comme une étape dans le cours de ses recherches et choisit de le terminer par une « ouverture », qui constate que les catégories intellectuelles de la relance des études islamiques en France reprennent encore celles de la période étudiée et que l'échec de la demande de reconnaissance des deuxième et troisième générations de Français issus de l'immigration, illustrée par la « marche des beurs » de 1983, les a enfermées dans une identité musulmane de repli.

Cet ouvrage comporte des faiblesses, dues à son caractère parfois décousu et à de multiples va-et-vient dans la période étudiée. Un effort de

cohérence aurait permis de mieux valoriser encore la richesse du contenu qui éclaire des débats très actuels.

Pierre Morel

Maxime TANDONNET, *Tardieu l'incompris*, Paris, Perrin, 2019, 400 p.

Comme chacun le sait au moins depuis Albert Thibaudet, la politique, ce sont des idées. Il n'est pas de grande politique sans grande idée. Les idées sont portées par des caractères et c'est ici que les difficultés commencent. André Tardieu, qui fut trois fois président du Conseil ou, comme il l'écrivait déjà, « Premier ministre » entre 1929 et 1932, fut, à n'en pas douter, un des esprits les plus brillants et les plus lucides de la Troisième République. Celui que Léon Daudet a affublé de l'épithète « mirobolant » ne méritait sûrement pas ce trait de dérision, mais il a péché par une faiblesse de caractère qui n'a eu d'égale que la conscience, au demeurant légitime, de sa supériorité. Certes, ce n'est pas rien d'avoir été reconnu peu après sa mort, en septembre 1945, comme « un de ces hommes intelligents comme la bourgeoisie en réussit un sur mille » par un Georges Bernanos plus souvent réputé pour l'ardeur avec laquelle il accablait les imbéciles. Ce n'est pas rien non plus d'avoir été salué par de Gaulle, non seulement pour la fermeté de sa politique étrangère entre les deux guerres mais, à plus long terme, pour la pertinence de son projet de réforme de l'État, développé dans des essais polémiques à grand tirage et cependant jamais réalisés, même sous le gouvernement Doumergue après la crise majeure du 6 février 1934. Il a fallu attendre un quart de siècle pour que ce projet trouve, de l'aveu même du fondateur de la V^e République, son aboutissement dans la Constitution de 1958-1962 : des articles aussi essentiels que l'introduction du référendum, la dissolution de l'Assemblée par le président de la République et l'irrecevabilité des propositions de loi aggravant les dépenses sans recettes correspondantes en sont directement issus. Enfin et surtout, ce n'est pas rien d'avoir été, au point de départ de sa carrière, appelé en 1918 par Clemenceau pour participer à ses côtés aux négociations du traité de Versailles. Le Tigre avait été impressionné par le patriotisme dont il avait fait preuve en se portant volontaire sur le front et par l'efficacité avec laquelle il avait coordonné l'effort franco-américain, après l'entrée en guerre des États-Unis, dont il n'a cessé d'être proche dans les années qui ont suivi.

En 1926, Clemenceau lui en voulut d'avoir accepté un poste ministériel dans le gouvernement Poincaré. Cette « trahison » fut, de sa part, moins le fait d'un calcul carriériste que de la volonté hautement politique de demeurer fidèle à l'esprit de l'Union sacrée d'août 1914 et de trouver ainsi les conditions favorables au maintien des clauses du traité de Versailles, au rétablissement des finances publiques et à la modernisation de l'équipement national. Tel était encore son objectif en 1929 lorsqu'il parvint à la présidence du Conseil. Hanté par son projet de révision institutionnelle,

il ne prit pas la mesure de la crise économique mondiale. Orienté par vocation vers le journalisme – il tint avec éclat le bulletin de politique étrangère du *Temps* à partir de 1908 –, il avait été marqué par les analyses de l'historien Albert Sorel, un des pères de Sciences Po, qui analysait les relations internationales, comme plus tard Raymond Aron, en termes de rapports de forces. En sorte que, face aux violations successives des clauses de Versailles par l'auteur de *Mein Kampf*, qu'il fut un des premiers à lire et à prendre à la lettre, il ne fut jamais tenté par le pacifisme. Il ne cessa, au contraire, de faire campagne contre l'aveuglement avec lequel les dirigeants de la Troisième affaiblissaient la démocratie parlementaire en négociant les majorités gouvernementales au gré des intérêts des partis, au mépris des majorités sorties des urnes et de l'intérêt général.

Jusqu'à ce point, son biographe Maxime Tandonnet a réussi, à la lumière de sa propre expérience de haut fonctionnaire, à restituer un portrait convaincant du personnage. Il en ressort une figure d'homme d'État de droite modérée dans lequel, de Pompidou à Sarkozy en passant par Giscard et Chirac, a pu se reconnaître une large filiation de droite gaulliste et post-gaulliste, soucieuse de concilier le conservatisme avec le modernisme, l'idée libérale avec le souci de préserver la paix sociale, et l'autorité d'un pouvoir fort avec le respect intransigeant de la règle démocratique. Entre autres titres à cette paternité, Tardieu peut se prévaloir, sans jamais avoir été keynésien – au contraire de ce que suggère Tandonnet – d'avoir été, non seulement un homme d'État, mais, pour reprendre une expression de Marc-Olivier Baruch, un des rares « hommes de l'État » de la Troisième République qui se soient préoccupés de rendre l'administration plus efficace, de planifier ce qu'il a appelé « l'outillage national », et de faire appel à la génération des grands commis appelés à construire l'après-guerre, dont Raoul Dautry fut une figure archétypale. On connaît l'habileté stratégique – une constante dans la rhétorique des conservateurs modérés – avec laquelle, fort de sa politique de modernisation, il défia la gauche radicale et socialiste de contester sa politique sociale et sociétale avant l'heure (notamment en faveur des femmes), en lançant à ses adversaires l'apostrophe célèbre : « Ne tirez pas sur moi, je porte vos enfants dans mes bras ».

Au-delà de cet héritage, le malheur est que la conviction de Tardieu, qui pouvait se justifier, d'avoir raison contre tous, le conduisit, après 1934, à renoncer à toute fonction élective et à employer son talent à discréditer ceux en qui il ne voyait, sans distinction, que des politiciens « professionnels », se fût-il agi d'anciens héritiers de Clemenceau, comme Georges Mandel, ou de conservateurs modérés proches de sa mouvance, tels que Paul Reynaud. Cet acharnement est allé chez lui, dans ses derniers écrits, jusqu'à mettre en cause la légitimité de la démocratie et l'héritage des Lumières. À aucun moment il est vrai, Tardieu ne s'est abandonné à céder à la tentation fasciste qui, même chez le premier Mussolini, lui faisait horreur ; nazi ou soviétique, le totalitarisme lui répugnait et il se

refusait à l'obligation de choisir. Encore moins a-t-il cédé à la complaisance envers l'antisémitisme : il avait été associé à la naissance du foyer national juif. L'ancien négociateur du traité de Versailles a vu dans toute leur ampleur les conséquences des accords de Munich de 1938 sur l'avenir de l'Europe. Toutefois, par antiparlementarisme et horreur des affaires dont il avait été éclaboussé, il a maintenu sa signature dans l'hebdomadaire d'extrême droite *Gringoire*. Qu'est-il allé faire dans cette galère ? Enfin, il était trop profondément libéral pour être séduit par les idéologies totalitaires. Cependant, sa peur de la montée du communisme d'un côté et du fascisme de l'autre l'a conduit à remettre en cause jusqu'à son credo laïque en retrouvant, sous l'influence de Bergson, des accents barrésiens pour revendiquer un ressourcement de la culture nationale dans ses valeurs chrétiennes.

Eût-il rejoint Vichy ? C'est infiniment peu probable, comme le pense Maxime Tandonnet, même si l'attaque qui a privé Tardieu de la parole et sans doute de ses facultés en 1939 interdit d'en être sûr. Le soupçon évoqué dans ce sens par François Monnet dans son essai *André Tardieu, une dérive réactionnaire (1876-1945)* (Fayard, 1993) relève du procès d'intention. Reste qu'un ressort a manqué à Tardieu : Clemenceau lui a reproché de ne pas être ce que de Gaulle a appelé un homme de caractère. Dans sa jeunesse, reçu major à l'école de la rue d'Ulm, il démissionne le soir même. Reçu major au concours des Affaires étrangères, il n'a pas mis les pieds au Quai d'Orsay et s'est tourné vers le journalisme. Dans les années 1930, sa rupture avec l'imposante Mary Marquet l'a laissé foudroyé. C'était un personnage de roman. La constance n'était pas son fort. Maxime Tandonnet, qui a été lui-même un ancien collaborateur de Nicolas Sarkozy, conclut, avec quelque vraisemblance, sur un rapprochement avec la crise de conscience de la droite conservatrice actuelle qui donne au moins une certitude : c'est que la fronde acharnée de Tardieu contre la démission des élites, le pourrissement de la « profession » politique et la « décadence » des valeurs républicaines n'ont pas contribué à renforcer la résistance contre la montée de l'intolérance, mais plutôt à favoriser son retour.

Alain-Gérard Slama